



Les questions incontournables à explorer pour établir une convention entre un ESAT et un des acteurs du SPE (Pôle Emploi, Cap Emploi, Mission locale) :

Les questions à explorer concernant l'identification des acteurs du SPE :

1. Se rapprocher de sa tête de réseau en vue d'éventuelles recommandations sur l'approche territoriale à privilégier.
2. A défaut, privilégier une approche géographique à l'échelle du département pour l'ensemble des ESAT du territoire, plutôt qu'un conventionnement structure par structure avec le SPE.
3. Contacter les autres ESAT du territoire pour prendre connaissance des éventuels projets de conventionnement à l'échelon départemental avec le Cap Emploi ou avec la DT de Pôle Emploi.
4. Identifier ses interlocuteurs au sein du SPE en proximité sur son territoire et en particulier les nouvelles teams TH au sein du lieu unique d'accompagnement Pôle emploi / Cap Emploi.

Les Teams TH au sein du lieu unique d'accompagnement de Pôle Emploi et de Cap Emploi : L'agence Pôle Emploi est désormais le Lieu Unique d'Accompagnement. Les conseillers Cap Emploi sont présents en agence Pôle Emploi plusieurs jours par semaine aux côtés des conseillers Pôle Emploi afin d'apporter leurs expertises et d'accompagner les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans le cadre de Teams TH.

Les questions à explorer concernant la construction d'actions de partenariat et le conventionnement

5. Organiser des actions d'interconnaissance avec le SPE (visites, webinaires ...) pour mieux connaître les offres respectives ESAT/SPE.
6. Préalablement au conventionnement, identifier les thèmes d'actions à déployer entre ESAT et SPE.
7. Concevoir la convention dans une logique de convention cadre socle et décliner les axes dans le cadre d'actions opérationnelles limitées. Elaborer un plan d'actions conjoint.
8. Dans la convention, prévoir une réciprocité entre les demandes de l'ESAT et celles du SPE.



9. Construire la convention autour de grands axes thématiques :

- Actions d'interconnaissance
- Actions d'informations, participation à des événements, actions auprès des entreprises
- Accès à l'offre de service et modalités pour la mobiliser
- Actions thématiques prioritaires

10. Construire les actions à prévoir au sein de la convention à partir d'un parcours type d'un travailleur d'ESAT comprenant plusieurs situations possibles :

- Pour un travailleur qui a une orientation en ESAT et un projet professionnel en milieu ordinaire de travail.
- Pour un travailleur d'ESAT en double activité en ESAT et en milieu ordinaire de travail.
- Pour un travailleur sortant de l'ESAT, durant la période de transition vers l'entreprise et en complément de l'accompagnement effectué par l'ESAT auprès du travailleur dans l'entreprise dans le cadre de la convention d'appui ; l'intervention du SPE pourra en particulier permettre de mobiliser les aides pour les besoins de compensation dans l'emploi.
- Pour un travailleur sortant d'ESAT, sans projet à court-terme de recrutement en entreprise ou au sein d'une collectivité, afin de prévenir les risques de ruptures du parcours.
- Pour un travailleur sortant d'ESAT une fois l'insertion en emploi, afin de sécuriser son maintien dans l'emploi.

11. Prévoir les outils de suivi individuels à mettre en place en lien avec la convention et le plan d'action.

12. Prévoir des objectifs chiffrés en termes d'actions à conduire dans le cadre du conventionnement ainsi que les modalités de suivi de la convention et des indicateurs pour la réalisation.

13. Identifier un interlocuteur pour le suivi de la convention au sein de l'ESAT et du SPE.